

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 9 octobre 2025

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 3 octobre 2025 n° DL 09102025-AGF-01
Droits de vote correspondant :	64	
Droits de vote total : (y compris procurations)	74	
Pour :	74	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (46/90) : MM. AMADORI, BEHE, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUSSOURD, Mme FEISSEL-SIMON, MM. FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HILLMEYER, HOME, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHERT, SCHMIDT, SCHWAB, STADELMANN, STRIFFLER, TOME, WEISBECK, WEISS, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (35/90) : Mmes BACH, BAECHTEL, M. BERGDOLL, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, DUMEZ, ENGASSER, FREMIOT, Mme GERHART, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, ISSELE, IVAIN, Mme KEMPF, MM. KIMMICH, KLEINHOFFER, LEHMES, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mme ROELLINGER, M. SCHILLINGER, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mmes SORET, SORNIN, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WILLEMANN

Absents (9/90) : M. BERBETT, Mmes EL HAJJAJI, GOETZ, MM. HATTENBERGER, PAUVERT, PULEDDA, Mme RITZ, M. SCHOENIG, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (6) : Mme BAECHTEL, MM. ISSELE, IVAIN, KLEINHOFFER, PASQUIERS, Mme SORET

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, NAZON, PERRET, REISS, Mmes CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Approbation du Budget Supplémentaire 2025

Monsieur le Président expose :

Le budget supplémentaire a pour vocation de reprendre :

- les résultats du compte administratif de l'exercice 2024, selon les termes définis par la délibération du 10 juin 2025 ;
- les reports d'investissement de l'exercice 2024 sur 2025 ;
- le budget supplémentaire permet également de procéder à des ajustements nécessaires et prend en compte les inscriptions de crédits relatives à des événements nouveaux intervenus depuis le Budget Primitif 2025.

Les principaux points de l'analyse du Budget Supplémentaire proposé au Comité sont les suivants :

le présent projet est arrêté à :

• en investissement	dépenses	16 115 000,00 €
	recettes	16 115 000,00 €
• en fonctionnement	dépenses	25 840 000,00 €
	recettes	25 840 000,00 €

Pour mémoire, le budget du syndicat est composé d'un budget principal et de 3 budgets relatifs à chacune des missions qui incombent à notre Syndicat.

1 - BUDGET GÉNÉRAL (M57 T.T.C.)

En ce qui concerne le budget principal, il comprend toutes les dépenses et recettes relatives au bon fonctionnement du Syndicat.

Section de fonctionnement

TOTAL DÉPENSES 2025	150 000,00 €
TOTAL RECETTES 2025	150 000,00 €

Les dépenses inscrites permettront de couvrir :

▪ les charges de personnel		150 000,00 €
----------------------------	--	--------------

Les recettes de fonctionnement sont composées par :

▪ le remboursement des budgets annexes		150 000,00 €
--	--	--------------

Section d'investissement

DÉPENSES 2025	290 569,21 €
REPORT 2024	44 430,79 €
TOTAL DÉPENSES 2025	335 000,00 €
RECETTES 2025	335 000,00 €
CRÉDITS REPORTÉS 2024	0,00 €
TOTAL RECETTES 2025	335 000,00 €

Les dépenses inscrites sont composées par :

▪ les immobilisations corporelles,	21 317,53 €
▪ les immobilisations incorporelles,	50 000,00 €
▪ les reports	44 430,79 €
▪ l'excédent antérieur	219 251,68 €

Les recettes d'investissement sont composées par :

▪ la participation des autres budgets aux dépenses d'investissement du budget principal	335 000,00 €
---	--------------

2 - BUDGET TRAITEMENT DES RÉSIDUS URBAINS (M57 H.T.)

Section de fonctionnement

TOTAL DÉPENSES 2025	4 595 000,00 €
TOTAL RECETTES 2025	4 595 000,00 €

Les dépenses inscrites permettront de couvrir pour l'essentiel :

▪ la mise en réserve en autofinancement répartie sur les différents chapitres budgétaires dont :	
▪ <i>charges à caractère général</i>	4 245 000,00 €
▪ <i>charges diverses</i>	200 000,00 €
▪ <i>charges de personnel</i>	150 000,00 €

Les recettes de fonctionnement sont composées pour l'essentiel par :

▪ l'affectation du résultat 2024	6 584 519,27 €
▪ l'ajustement des prévisions de recettes qui tenaient compte d'une anticipation du résultat 2024	- 1 991 075,00 €
▪ l'ajustement de recettes	1 555,73 €

Section d'investissement

DÉPENSES 2025	1 540 000,00 €
REPORT 2024	0,00 €
TOTAL DÉPENSES 2025	1 540 000,00 €
TOTAL RECETTES 2025	1 540 000,00 €

Les dépenses inscrites permettront de couvrir pour l'essentiel :

- | | | |
|----------------------|--|----------------|
| ▪ la mise en réserve | | 1 540 000,00 € |
|----------------------|--|----------------|

Les recettes d'investissement sont composées pour l'essentiel par :

- | | | |
|----------------------------|--|----------------|
| ▪ l'excédent antérieur | | 1 540 875,52 € |
| ▪ l'ajustement de recettes | | -875,52 € |

3 - BUDGET COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS (M57 H.T.)

Section de fonctionnement

TOTAL DÉPENSES 2025	5 020 000,00 €
TOTAL RECETTES 2025	5 020 000,00 €

Les dépenses inscrites permettront de couvrir pour l'essentiel :

- | | |
|--|----------------|
| ▪ la mise en réserve en autofinancement répartie sur les différents chapitres budgétaires dont : | |
| ▪ les contrats de prestations de services | 4 270 000,00 € |
| ▪ les charges de personnel | 200 000,00 € |
| ▪ les charges de gestion courante | 300 000,00 € |
| ▪ les charges financières | 50 000,00 € |
| ▪ les charges exceptionnelles | 200 000,00 € |

Les recettes de fonctionnement sont couvertes pour l'essentiel par :

- | | | |
|----------------------------------|--|----------------|
| ▪ l'ajustement de recettes | | 1 376,76 € |
| ▪ l'affectation du résultat 2024 | | 5 018 623,24 € |

Section d'investissement

DÉPENSES 2025	668 440,20 €
REPORT 2024	191 559,80 €
TOTAL DÉPENSES 2025	860 000,00 €
RECETTES 2025	838 151,00 €
CRÉDITS REPORTÉS 2024	21 849,00 €
TOTAL RECETTES 2025	860 000,00 €

Les dépenses inscrites permettront de couvrir pour l'essentiel :

▪ les reports de crédits	191 559,80 €
▪ l'ajustement de dépenses	-1 559,80 €
▪ la mise en réserve	270 000,00 €
▪ les conteneurs enterrés et aériens	200 000,00 €
▪ les opérations pour comptes de tiers	200 000,00 €

Les recettes d'investissement sont composées par :

▪ l'excédent de fonctionnement capitalisé	52 249,63 €
▪ l'excédent antérieur	117 461,17 €
▪ les reports de crédits	21 849,00 €
▪ un emprunt d'équilibre	468 440,20 €
▪ les opérations pour comptes de tiers	200 000,00 €

4 - BUDGET ASSAINISSEMENT (M49 T.T.C.)

Section de fonctionnement

TOTAL DÉPENSES 2025	16 075 000,00 €
TOTAL RECETTES 2025	16 075 000,00 €

Les dépenses inscrites permettront de couvrir pour l'essentiel :

▪ la mise en réserve en autofinancement répartis sur les différents chapitres budgétaires dont :	
▪ <i>charges à caractère général</i>	15 175 000,00 €
▪ <i>charges de personnel</i>	200 000,00 €
▪ <i>autres charges gestion courante</i>	400 000,00 €
▪ <i>charges financières</i>	100 000,00 €
▪ <i>charges exceptionnelles</i>	200 000,00 €

Les recettes de fonctionnement sont composées pour l'essentiel par :

▪ l'affectation du résultat 2024	16 074 850,87 €
▪ l'ajustement de recettes	149,13 €

Section d'investissement

DÉPENSES 2025	7 683 664,52 €
REPORT 2024	5 696 335,48 €
TOTAL DÉPENSES 2025	13 380 000,00 €
RECETTES 2025	8 058 412,22 €
CRÉDITS REPORTÉS 2024	5 321 587,78 €
TOTAL RECETTES 2025	13 380 000,00 €

Les dépenses inscrites permettront de couvrir pour l'essentiel :

▪ les reports de crédits	5 696 335,48 €
▪ le déficit d'investissement	4 177 097,34 €
▪ la mise en réserve	3 506 000,00 €
▪ les dépôts et cautionnements	1 000,00 €
▪ l'ajustement des dépenses	-432,82 €

Les recettes d'investissement sont composées par :

▪ les subventions	3 128 000,00 €
▪ l'ajustement de recettes	-1 432,82 €
▪ un emprunt d'équilibre	380 000,00 €
▪ les reports de crédits	5 321 587,78 €
▪ la couverture du besoin de financement	4 551 845,04 €

Après en avoir débattu, le Comité d'Administration approuve le budget supplémentaire arrêté à :

• en investissement	dépenses	16 115 000,00 €
	recettes	16 115 000,00 €
• en fonctionnement	dépenses	25 840 000,00 €
	recettes	25 840 000,00 €

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20251009-DL09102025A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 9 octobre 2025

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 3 octobre 2025 n° DL 09102025-AGF-02
Droits de vote correspondant :	64	
Droits de vote total : (y compris procurations)	74	
Pour :	74	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (46/90) : MM. AMADORI, BEHE, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUSSOURD, Mme FEISSEL-SIMON, MM. FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HILLMEYER, HOME, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHERT, SCHMIDT, SCHWAB, STADELMANN, STRIFFLER, TOME, WEISBECK, WEISS, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (35/90) : Mmes BACH, BAECHTEL, M. BERGDOLL, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, DUMEZ, ENGASSER, FREMIOT, Mme GERHART, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, ISSELE, IVAIN, Mme KEMPF, MM. KIMMICH, KLEINHOFFER, LEHMES, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mme ROELLINGER, M. SCHILLINGER, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mmes SORET, SORNIN, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WILLEMANN

Absents (9/90) : M. BERBETT, Mmes EL HAJJAJI, GOETZ, MM. HATTENBERGER, PAUVERT, PULEDDA, Mme RITZ, M. SCHOENIG, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (6) : Mme BAECHTEL, MM. ISSELE, IVAIN, KLEINHOFFER, PASQUIERS, Mme SORET

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, NAZON, PERRET, REISS, Mmes CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 2 de l'ordre du jour
Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

La loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) créée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

En l'occurrence, l'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-6 et L5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au débat d'Orientation Budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, l'article L2312-1 du CGCT dispose :

« (...) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (...) ».

Par application des dispositions de l'article L5211-36 du CGCT, les dispositions de l'article L2312-1 CGCT sont applicables aux EPCI et donc a fortiori aux syndicats mixtes.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de présenter à son organe délibérant, un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (alinéa 2 de l'article L5211-36), ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation des collectivités, en l'absence de décret d'application.

Le rapport doit néanmoins contenir les informations prévues par la loi, être transmis au représentant de l'Etat et être publié.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- prend acte, par son vote, de la tenue du débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 qui lui a été soumis.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE
le 17/10/2025

Application agréée E-legalite.com

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 9 octobre 2025

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 3 octobre 2025 n° DL 09102025-AGF-03
Droits de vote correspondant :	64	
Droits de vote total : (y compris procurations)	74	
Pour :	74	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (46/90) : MM. AMADORI, BEHE, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUSSOURD, Mme FEISSEL-SIMON, MM. FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HILLMEYER, HOME, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHERT, SCHMIDT, SCHWAB, STADELMANN, STRIFFLER, TOME, WEISBECK, WEISS, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (35/90) : Mmes BACH, BAECHTEL, M. BERGDOLL, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, DUMEZ, ENGASSER, FREMIOT, Mme GERHART, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, ISSELE, IVAIN, Mme KEMPF, MM. KIMMICH, KLEINHOFFER, LEHMES, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mme ROELLINGER, M. SCHILLINGER, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mmes SORET, SORNIN, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WILLEMANN

Absents (9/90) : M. BERBETT, Mmes EL HAJJAJI, GOETZ, MM. HATTENBERGER, PAUVERT, PULEDDA, Mme RITZ, M. SCHOENIG, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (6) : Mme BAECHTEL, MM. ISSELE, IVAIN, KLEINHOFFER, PASQUIERS, Mme SORET

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, NAZON, PERRET, REISS, Mmes CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 3 de l'ordre du jour

Achat d'emplacements de stationnement au sous-sol de la résidence Kennedy à MULHOUSE

Monsieur le Président expose :

Le SIVOM et la ville de Mulhouse ont été sollicités en début d'année par la SCI DIETHARDT pour l'acquisition de 29 emplacements de stationnement situés dans la copropriété « Résidence Kennedy » située au 3, rue Pierre et Marie Curie sur le ban communal de MULHOUSE.

Compte-tenu du fait que le siège du syndicat est situé dans ladite copropriété, il est pertinent que le SIVOM se positionne pour l'acquisition de tels emplacements au sein dudit ensemble immobilier, afin de répondre aux besoins des services qui y sont localisés.

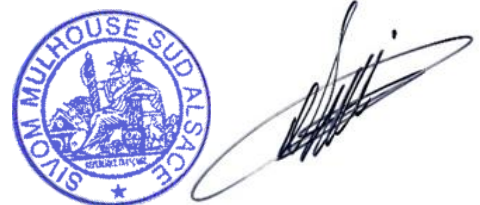
Il avait été convenu avec la ville de Mulhouse, qu'elle soit l'interlocuteur unique de la SCI et qu'elle fasse ainsi, dans un premier temps, l'acquisition de l'ensemble des emplacements et qu'elle rétrocède par la suite un certain nombre d'emplacements au Sivom Mulhouse Sud Alsace.

Cette opération a été réalisée en avril dernier et il est ainsi proposé au Comité d'Administration de faire l'acquisition de 5 emplacements au second sous-sol soit les lots n° 277, 278, 279, 280 et 281 pour un montant unitaire de 13 000 € hors droits d'enregistrement, taxes et frais soit un total de 65 000 € et ce, conformément à une estimation de la Direction immobilière de l'Etat sollicitée par la ville de Mulhouse.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- prend acte de l'opportunité d'achat présentée,
- accepte de procéder à l'achat de ces 5 emplacements de stationnement pour le montant sus-indiqué,
- autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à cet achat.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20251009-DL09102025A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 9 octobre 2025

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 3 octobre 2025 n° DL 09102025-DEC-01
Droits de vote correspondant :	64	
Droits de vote total : (y compris procurations)	74	
Pour :	73	
Contre :	0	
Abstention :	1	

Présents (46/90) : MM. AMADORI, BEHE, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUSSOURD, Mme FEISSEL-SIMON, MM. FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HILLMEYER, HOME, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHERT, SCHMIDT, SCHWAB, STADELMANN, STRIFFLER, TOME, WEISBECK, WEISS, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (35/90) : Mmes BACH, BAECHTEL, M. BERGDOLL, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, DUMEZ, ENGASSER, FREMIOT, Mme GERHART, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, ISSELE, IVAIN, Mme KEMPF, MM. KIMMICH, KLEINHOFER, LEHMES, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mme ROELLINGER, M. SCHILLINGER, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mmes SORET, SORNIN, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WILLEMANN

Absents (9/90) : M. BERBETT, Mmes EL HAJJAJI, GOETZ, MM. HATTENBERGER, PAUVERT, PULEDDA, Mme RITZ, M. SCHOENIG, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (6) : Mme BAECHTEL, MM. ISSELE, IVAIN, KLEINHOFER, PASQUIERS, Mme SORET

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, NAZON, PERRET, REISS, Mmes CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 4 de l'ordre du jour
Convention fixant les modalités d'adhésion de Saint-Louis Agglomération
au Sivom Mulhouse Sud Alsace

Monsieur le Président expose :

Par une délibération en date du 10 juin 2025, le Syndicat avait procédé à la modification de statuts pour entériner la demande d'adhésion de la communauté d'agglomération Saint-Louis Agglomération (SLA) à compter du 1^{er} janvier 2026.

En effet, SLA, par une délibération en date du 25 septembre 2024 avait approuvé, à l'unanimité, une décision de principe de transfert de la compétence « *traitement des déchets ménagers et déchets assimilés* » au SIVOM.

Dans la continuité de ces démarches et suite à la validation par les services de l'État de la modification de ses statuts, il a été convenu avec SLA d'établir une convention fixant les modalités d'adhésion de la Communauté d'Agglomération au SIVOM.

La présente convention a ainsi pour objet d'organiser les modalités régissant l'adhésion de Saint-Louis Agglomération au Sivom Mulhouse Sud Alsace pour l'exercice de la compétence traitement des déchets ménagers et déchets assimilés, conformément à l'article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

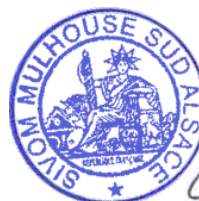
En substance, la convention acte :

- le fait que l'adhésion n'emporte aucun transfert ou mise à disposition de personnel ou d'actif,
- le périmètre d'exercice de la compétence par le SIVOM pour le compte de SLA, excluant la gestion des déchetteries, des décharges et la biométhanisation des boues d'épuration,
- la liste des marchés conclus initialement par SLA et transférés au 1^{er} janvier 2026 et de fait la substitution du SIVOM dans les droits et obligations de la Communauté d'Agglomération,
- le principe d'une organisation des prestations par secteur géographique pour conserver les spécificités de chaque territoire,
- l'absence d'évaluation de transfert de charges et le rappel du principe statutaire de contribution annuelle des membres,
- le mécanisme de gestion des précontentieux et contentieux, sachant qu'il n'existe pas à ce jour d'affaires pendantes,
- la demande de SLA, dans un souci d'équilibre territorial, que les sièges dans les différentes instances de gouvernance du Sivom Mulhouse Sud Alsace (Bureau, CAO, CDSP, comité technique, comité de pilotage, commissions, ...) puissent être répartis de manière à représenter les différentes intercommunalités membres.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- prend acte de cette convention,
- autorise le Président à signer cette dernière et tout document y afférent.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE
le 17/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20251009-DL091020250

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 9 octobre 2025

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 3 octobre 2025 n° DL 09102025-DEC-02
Droits de vote correspondant :	64	
Droits de vote total : (y compris procurations)	74	
Pour :	74	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (46/90) : MM. AMADORI, BEHE, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUSSOURD, Mme FEISSEL-SIMON, MM. FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HILLMEYER, HOME, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHERT, SCHMIDT, SCHWAB, STADELMANN, STRIFFLER, TOME, WEISBECK, WEISS, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (35/90) : Mmes BACH, BAECHTEL, M. BERGDOLL, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, DUMEZ, ENGASSER, FREMIOT, Mme GERHART, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, ISSELE, IVAIN, Mme KEMPF, MM. KIMMICH, KLEINHOFFER, LEHMES, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mme ROELLINGER, M. SCHILLINGER, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mmes SORET, SORNIN, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WILLEMANN

Absents (9/90) : M. BERBETT, Mmes EL HAJJAJI, GOETZ, MM. HATTENBERGER, PAUVERT, PULEDDA, Mme RITZ, M. SCHOENIG, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (6) : Mme BAECHTEL, MM. ISSELE, IVAIN, KLEINHOFFER, PASQUIERS, Mme SORET

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, NAZON, PERRET, REISS, Mmes CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 5 de l'ordre du jour

Marché public de fourniture de sacs compostables pour la collecte sélective des déchets fermentescibles du Sivom Mulhouse Sud Alsace

Monsieur le Président expose :

Une consultation pour la fourniture de sacs compostables pour la collecte sélective des déchets fermentescibles va être lancée par le SIVOM en application des articles R2124-1, R2161-2 et suivants, R2162-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

La consultation en procédure formalisée a été lancée sous forme d'un accord-cadre à bons de commande, en application notamment des articles R2124-1, R2162-4, R2162-13 et suivants du Code de la Commande Publique et avec le **montant annuel maximum suivants par année de contrat :**

Année du contrat	Montant maximum H.T.
2026	100 000 €
2027	160 000 €
2028	250 000 €

Ces maxi annuels tiennent compte de la stratégie de déploiement prévue pour la collecte sélective des déchets fermentescibles dans l'agglomération mulhousienne.

Le titulaire du marché s'engagera à fournir :

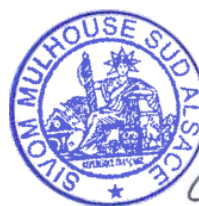
- les sacs compostables pour la collecte en porte-à-porte des déchets fermentescibles sur la commune de WITTELSHEIM,
- les sacs compostables de première dotation compris dans le kit bioseau pour l'ensemble du périmètre m2A.

Le marché sera conclu à partir du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026. Il sera reconductible 2 (deux) fois, par tacite reconduction, pour une durée d'un an chaque fois, en 2027 puis jusqu'au 31 décembre 2028.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- prend acte de la passation d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert dans les conditions ci-dessus exposées,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et l'exécution de ce marché.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 9 octobre 2025

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 3 octobre 2025 n° DL 09102025-DEC-03
Droits de vote correspondant :	64	
Droits de vote total : (y compris procurations)	74	
Pour :	74	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (46/90) : MM. AMADORI, BEHE, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUSSOURD, Mme FEISSEL-SIMON, MM. FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HILLMEYER, HOME, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHERT, SCHMIDT, SCHWAB, STADELMANN, STRIFFLER, TOME, WEISBECK, WEISS, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (35/90) : Mmes BACH, BAECHTEL, M. BERGDOLL, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, DUMEZ, ENGASSER, FREMIOT, Mme GERHART, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, ISSELE, IVAIN, Mme KEMPF, MM. KIMMICH, KLEINHOFFER, LEHMES, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mme ROELLINGER, M. SCHILLINGER, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mmes SORET, SORNIN, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WILLEMANN

Absents (9/90) : M. BERBETT, Mmes EL HAJJAJI, GOETZ, MM. HATTENBERGER, PAUVERT, PULEDDA, Mme RITZ, M. SCHOENIG, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (6) : Mme BAECHTEL, MM. ISSELE, IVAIN, KLEINHOFFER, PASQUIERS, Mme SORET

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, NAZON, PERRET, REISS, Mmes CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 6 de l'ordre du jour

**Marché public de traitement et valorisation des déchets de bois collectés
dans les déchetteries du SIVOM**

Monsieur le Président expose :

Une consultation pour le traitement des déchets de bois issus des déchetteries va être lancée par le SIVOM en application des articles R2124-1, R2161-2 et suivants, R2162-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Pour les objets encombrants en bois collectés en déchetterie, une partie du gisement constitué par les vieux meubles est prise en charge par l'Eco-organisme VALDELIA ; pour le reste des déchets de bois, le SIVOM a recours habituellement à un marché public.

Pour le marché du bois (hors VALDELIA), les tonnages valorisés en 2024 s'élèvent à 3 500 tonnes, en baisse par rapport aux années précédentes du fait de la montée en puissance de la collecte VALDELIA, des contraintes de collecte en déchetteries sur cette fraction résiduelle.

La consultation en procédure formalisée a été lancée sous forme d'un accord-cadre à bons de commande, en application notamment des articles R2124-1, R2162-4, R2162-13 et suivants du Code de la Commande Publique et avec le **montant annuel maximum suivant :**

Montant minimum H.T.	Montant maximum H.T.
-	150 000 €

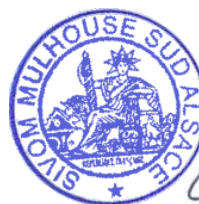
Le titulaire du marché s'engagera à réceptionner les livraisons de bois effectuées pour le compte du SIVOM.

Le marché sera conclu à partir du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026. Il sera reconductible (une) fois, par tacite reconduction, pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2027.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- prend acte de la passation d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert dans les conditions ci-dessus exposées,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et l'exécution de ce marché.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 9 octobre 2025

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 3 octobre 2025 n° DL 09102025-DEC-04
Droits de vote correspondant :	64	
Droits de vote total : (y compris procurations)	74	
Pour :	74	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (46/90) : MM. AMADORI, BEHE, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUSSOURD, Mme FEISSEL-SIMON, MM. FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HILLMEYER, HOME, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHERT, SCHMIDT, SCHWAB, STADELMANN, STRIFFLER, TOME, WEISBECK, WEISS, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (35/90) : Mmes BACH, BAECHTEL, M. BERGDOLL, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, DUMEZ, ENGASSER, FREMIOT, Mme GERHART, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, ISSELE, IVAIN, Mme KEMPF, MM. KIMMICH, KLEINHOFER, LEHMES, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mme ROELLINGER, M. SCHILLINGER, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mmes SORET, SORNIN, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WILLEMANN

Absents (9/90) : M. BERBETT, Mmes EL HAJJAJI, GOETZ, MM. HATTENBERGER, PAUVERT, PULEDDA, Mme RITZ, M. SCHOENIG, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (6) : Mme BAECHTEL, MM. ISSELE, IVAIN, KLEINHOFER, PASQUIERS, Mme SORET

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, NAZON, PERRET, REISS, Mmes CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 7 de l'ordre du jour

Marché public pour le traitement et la valorisation des gravats et matériaux terreux

Monsieur le Président expose,

Le SIVOM a recours à une filière de valorisation pour les gravats collectés dans les déchetteries d'une part et en provenance de l'activité des services municipaux (travaux de voirie et déblais divers) d'autre part.

Le marché actuel, détenu par la société PREMYS (FERRARI) située à WITTELSHEIM, arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Les volumes annuels de gravats à traiter sont de l'ordre de 19 500 tonnes par an, chiffre basé sur l'année 2024, répartis comme suit :

- 16 000 tonnes issues des déchetteries (82 %),
- 3 500 tonnes en provenance de l'activité de nos communes-membre (18 %)

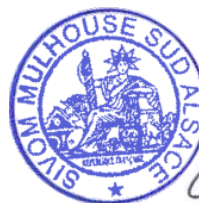
Le montant maximum annuel des dépenses s'élevant à 450 000 € H.T., la consultation en procédure formalisée va être lancée sous forme d'un accord-cadre à bons de commande, en application notamment des articles R.2124-1, R.2162-4, R2162-13 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le marché sera conclu à partir du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026. Il sera reconductible (une) fois, par tacite reconduction, pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2027.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- prend acte de la passation d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert dans les conditions ci-dessus exposées,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et l'exécution de ce marché.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20251009-DL091020250

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 9 octobre 2025

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 3 octobre 2025 n° DL 09102025-DEC-05
Droits de vote correspondant :	64	
Droits de vote total : (y compris procurations)	74	
Pour :	74	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (46/90) : MM. AMADORI, BEHE, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUSSOURD, Mme FEISSEL-SIMON, MM. FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HILLMEYER, HOME, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHERT, SCHMIDT, SCHWAB, STADELMANN, STRIFFLER, TOME, WEISBECK, WEISS, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (35/90) : Mmes BACH, BAECHTEL, M. BERGDOLL, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, DUMEZ, ENGASSER, FREMIOT, Mme GERHART, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, ISSELE, IVAIN, Mme KEMPF, MM. KIMMICH, KLEINHOFER, LEHMES, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mme ROELLINGER, M. SCHILLINGER, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mmes SORET, SORNIN, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WILLEMANN

Absents (9/90) : M. BERBETT, Mmes EL HAJJAJI, GOETZ, MM. HATTENBERGER, PAUVERT, PULEDDA, Mme RITZ, M. SCHOENIG, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (6) : Mme BAECHTEL, MM. ISSELE, IVAIN, KLEINHOFER, PASQUIERS, Mme SORET

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, NAZON, PERRET, REISS, Mmes CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 8 de l'ordre du jour

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2024

Monsieur le Président expose :

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 rend obligatoire la présentation d'un rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination. Il est ensuite transmis aux structures-membres qui en font rapport à leurs assemblées délibérantes respectives.

La présente délibération en synthétise les principaux éléments d'activité.

Les faits marquants en 2024

- ✓ **Réalisation d'une campagne de caractérisation des OMr sur le périmètre m2A.** Les deux campagnes de caractérisation ont été réalisées par le bureau d'étude AUSTRAL suivant les données CARADEME en novembre 2023 et avril 2024. Le rapport de juillet 2024 compare les résultats aux données nationales et à la dernière campagne de caractérisation (2014).
- ✓ **Démarrage de la collecte séparée des déchets alimentaires :** en 2024, le bureau d'étude AUSTRAL a continué à réaliser différents scénarii et animé les ateliers-projets où m2A a convié l'ensemble des élus et acteurs de l'agglomération. Le choix définitif s'est porté sur une collecte en point d'apport volontaire pour s'inscrire dans une maîtrise des coûts, dans la démarche du PLP DMA. Les premières collectes pour les communes de Bollwiller, Ruelisheim et du quartier Haut-Poirier à Mulhouse ont démarré le 26 novembre 2024.
- ✓ **Des tonnages collectés qui diminuent**
Pour la seconde fois depuis la généralisation progressive de la collecte en porte-en-porte, le taux de captage régresse de - 0,40 %, les tonnages collectés atteignant 19 111 t hors verre en 2024.

Entre 2012 et 2024, le ratio de collecte évolue de 47,9 kg à 70,4 kg par habitant, soit + 22,5 kg/hab. de papiers-carton et emballages légers.

Sur cette période, en tonnage cumulé, cette progression représente 6 511 t supplémentaires collectées, mais la fraction recyclée diminue de 215 t du fait de la diminution de la collecte des papiers cartons en 2024 et en raison de la hausse des erreurs de tri depuis 2012.

En effet, la facilité du tri qu'apporte ce nouveau service en porte-à-porte pose également le problème de la qualité du tri qui est primordiale, les erreurs de tri coûtant très cher à la collectivité (près de 900 000 € en 2024).

En 2024, les tonnages des refus de tri atteignent 4 894 t soit 18,01 kg/hab. en hausse de 1,51 %. Mais les erreurs de tri représentent en moyenne 25,61 % tous modes de collectes confondus.

- ✓ **Campagne de communication sur l'évitement des erreurs de tri**
Afin de sensibiliser les habitants à la problématique des erreurs de tri (impact financier important préjudiciable pour le coût du service), l'importante campagne de communication lancée en 2019 et prolongée en 2024.

Pour la première fois, face aux enjeux, le SIVOM a utilisé un schéma d'information basé sur des « *consignes négatives* » en montrant les erreurs

récurrentes à éviter et les déchets à ne pas mettre dans le bac jaune, l'objectif étant de susciter l'interrogation pour inciter les habitants à « *mieux trier* ».

Des campagnes axées sur le rappel des règles de tri ont été lancées dans le cadre :

- des communications nationale de CITEO pour l'élargissement des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023,
- de la distribution de flyers sur le tri en parallèle des nouvelles consignes de tri pour la collecte des déchets alimentaires,
- de réunions publiques pour la nouvelle collecte des déchets alimentaires avec un point sur la collecte du jaune.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20251009-DL091020250

Les déchets ménagers (DMA) : Chiffres clés 2024 en kg/hab./an

Gisement déchets ménager (DMA)	2010	2012	2022	2023	2024
Population « TRU »	272 274	273 219	284 727	283 408	282 408
Population « CS »	262 378	262 998	274 133	272 677	271 690
OMR incinérées (**)	276,4	274,9	226,8	224,2	227,4
BIODECHETS			2,8	2,8	3,0
CS recyclée					
Verre	25,35	26,15	29,30	27,63	27,38
Papier-carton & ELA	39,2	41,49	48,68	39,70	37,01
Bouteilles plastique	2,99	2,72	4,49	5,18	8,06
Métaux (aciers & Alu)			1,07	1,22	1,69
Refus de tri incinérés	3,42	3,7	18,93	17,74	18,01
Freinte et stock (*)	2 ,98	0	5,98	8,73	4,88
CS totale collectée	73,94	74,06	108,5	100,2	97,0
dont CS hors verre	48,59	47,91	79,16	72,52	69,66
OMA totales (OMR & BIO & CS)	350,3	349	338,1	327,2	327,4
Déchets Occasionnels Ménagers (***)	212,6	227,3	239,3	232,0	209,7
Dont déchetterie (Hors CS)	177,3	195,2	210,0	197,5	192,7
Déchets ménagers totaux avec gravats (DMA)	562,9	576,3	577,4	559,2	537,2
Fraction recyclée des DMA	217,8	238,4	271,8	272,6	278,4
Taux recyclage DMA avec gravats (****)	38,20 %	40,60 %	46,14 %	49,53 %	49,73 %
Taux VALO ENERGIE GLOBAL hors boues (sur gisement global traité)	63 %	60 %	59,24 %	59,30 %	56,75 %
Taux VALO MATIERE & ENERGIE	96 %	92,90 %	94,96 %	96,29 %	95,24 %
Taux ENFOUISSEMENT global	4 %	7,10 %	5,04 %	3,71 %	4,76 %
Taux ENFOUISSEMENT sur DMA			6,02 %	4,12 %	5,25 %

(*) La freinte est la différence de tonnage constatée entre les entrants et les sortants d'un centre de tri hors variation de stock, provenant soit d'une perte en poids due à l'évaporation, aux écoulements de liquide, pertes en ligne de tri, et lors du conditionnement.

(**) Le calcul du ratio en kg/hab. des ordures ménagères résiduelles (OMr) est effectué sur le périmètre de la mission collecte sélective (**périmètre m2A**) à partir de 2017, et sur le périmètre « TRU » antérieurement à 2017.

(***) DOM = Déchets occasionnels des ménages (tels que les encombrants, dépôts sauvages...)

(****) VALO Recyclage calculé sur gisement DMA moins la freinte & stock

Constats et commentaires principaux

1) Evolution de la production des déchets en kg/hab. en 2024

- ✓ Le gisement des Déchets Ménagers totaux est en baisse de -3,9 % pour atteindre 537,8 kg/hab. avec gravats, dû principalement à la diminution des déchets occasionnels (inclus les gravats) et de la collecte sélective.

Entre 2010 et 2024, les DMA avec gravats sont en baisse de - 4,5 % soit - 31,4 kg/hab. À noter que cette baisse est inférieure à l'objectif national de réduction de - 10 % de DMA entre 2010 et 2020, fixé par la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (**LTECV**) du 17 août 2015.

- ✓ Augmentation de **+ 1,4 %** des **Ordures ménagères (OMR)** qui s'établissent à **227,4 kg** par habitant.
- ✓ Diminution de **- 2,50 %** des **collectes sélectives**, verre inclus qui atteignent **97,7 kg** d'emballages et papiers, tous modes de collectes confondus (porte-à-porte, point d'apport volontaire et déchetteries).
- ✓ **Refus de tri** : augmentation des tonnages après une baisse en 2023.
- ✓ Les **déchets occasionnels des ménages (DOM) diminuent (- 9,6 %)** **après une tendance haussière** et sont à **209,7 kg**. Sur la période 2010 à 2024, l'évolution des DOM est en baisse de **- 1,3 %**.
- ✓ L'**activité des déchetteries** (hors collecte sélective) atteint **192,7 kg** avec une diminution de **- 2,4 %**. **Le taux de valorisation global** augmente à 76,3 % (de 65,2 % en 2020 à 75,6 % en 2023).

Cette augmentation est dans la continuité des années précédentes en-dehors de 2020 avec le phénomène de fermeture des déchetteries lors du premier confinement entraînant une réouverture avec un tri dégradé sur près de deux mois.

2) Le traitement du gisement non recyclable des déchets

Ce gisement comprend la fraction résiduelle à traiter après mobilisation des filières de recyclage pour les DMA du SIVOM (OMR, encombrants ménagers non valorisables des déchetteries et de l'activité municipale), les déchets des collectivités clientes et les déchets d'activité économique (DAE).

Les filières de traitement sont principalement l'incinération et le stockage en décharges en solution de secours :

- ✓ le gisement incinérable pris en charge par l'exploitant SUEZ RV ENERGIE est en baisse de **- 3,3 %**, s'élevant à **151 931 t** dont **12 789 t** de boues STEP ;
- ✓ le fonctionnement de l'usine a permis de traiter sur place à SAUSHEIM **142 973 t** dont **130 174 t** de déchets solides, en baisse de **- 0,4 %** ;
- ✓ le détournement sur d'autres filières de traitement (autres incinérateurs et décharges) a concerné **6 607 t** de déchets solides (20 191 t en 2021, 3 122 t en 2022 et 10 995 t en 2023) ;

- ✓ le recours à l'**enfouissement en décharges** (ISDND et ISDD) a concerné **4,3 %** de l'ensemble du gisement des déchets solides traités par le SIVOM, soit **10 341 t** sur un gisement traité total de **238 160 t** de déchets solides hors boues de STEP.

Hormis l'envoi de déchets spécifiques en décharges pour de faibles quantités annuelles (fibrociments amiantés, traverses créosotées), le recours à l'enfouissement n'est utilisé qu'en cas de nécessité absolue pendant les périodes d'indisponibilités de l'UIRU (arrêts techniques maintenance ou pour défaillance ou fosses saturées) pour des quantités très variables d'une année sur l'autre en fonction des aléas techniques.

L'année 2024 a vu **84,7 %** des déchets détournés traités par d'autres UVE. Ce taux était de 0 % en 2021 ; 53 % en 2022 et 25 % en 2023.

3) Le taux global de recyclage matière sur les déchets du SIVOM

- ✓ En 2024, le recyclage, tous flux confondus des **DMA et déchets municipaux** du SIVOM, est en baisse avec **82 481 t** de valorisation matière (**- 0,5 %**) mais relativement contrasté :
 - ♦ augmentation du recyclage sur DMA : **75 627 t** soit **2 %**,
 - ♦ baisse des déchets municipaux : **8 026 t** soit **- 6 %**.
- ✓ Le taux de valorisation sur les déchets ménagers (**DMA**) augmente à **49,7 %** soit **+ 0,2 points**.

Pour mémoire, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (**LTECV**) fixe un taux de valorisation matière sur DMA de 55 % en 2020, de 65 % en 2025.

Les coûts résiduels à la charge des membres

En matière financière, le SIVOM équilibre ses budgets annexes en collecte sélective et en traitement des résidus urbains par des subventions d'équilibre de ses membres.

A) Pour la mission « Traitement des résidus urbain »				
	<i>Population-simple comptage</i>	2022 284 727	2023 283 408	2024 282 408
1	Participations des membres HT <i>Variation %</i>	9 106 580 +1,8 %	9 288 712 +2,0 %	9 526 300 +2,6 %
2	Coût résiduel par habitant HT <i>Variation %</i>	31,98 € /hab. + 1,8 %	32,78 € /hab. + 2,5 %	33,73 € /hab. + 2,9 %
3	Coût résiduel / tonne traitée HT <i>Variation %</i>	84,46 € / t +6,6 %	90,86 € / t +7,6 %	92,64 € / t +2,0 %
	<i>Tonnages des collectivités</i>	<u>107 821</u> -4,5 %	<u>102 233</u> -5,2 %	<u>102 836</u> +0,6 %

B) Pour la mission « Collectes sélectives »				
	<i>Population-simple comptage</i>	2022 274 133	2023 272 677	2024 271 690
1	Subventions des membres HT <i>Variation %</i>	6 700 000 2,3 %	6 85 000 2,2 %	7 021 250 2,5 %
2	Coût résiduel par habitant HT <i>Variation %</i>	24,44 € / hab. 2,3 %	25,12 € / hab. 2,8 %	25,84 € / hab. 2,9 %
3	Coût résiduel / tonne traitée HT <i>Variation %</i>	75,21 € / t +16,5 %	79,61 € / t +5,9 %	80,93 € / t +1,7 %
	<i>Tonnages des collectivités</i>	<u>89 089</u> -12,2 %	<u>86 041</u> -3,4 %	<u>86 755</u> 1,7 %

Les perspectives pour l'année 2025

Il s'agit principalement :

- ✓ de la distribution des cartes d'accès Pass'Tri dans les communes non équipées représentant plus 170 000 habitants ;
- ✓ de la mise en place du contrôle d'accès dans les déchetteries et de leurs réaménagements (renouvellement des locaux, signalétique, extension des zones de stockage) ou de leurs reconstructions pour certaines ;
- ✓ de la mise en place du PLPDMA par m2A, le SIVOM étant associé aux actions de prévention, notamment pour les actions de déploiement du compostage domestique ;
- ✓ du développement de la mise en place de la collecte séparée et du traitement des restes alimentaires ;
- ✓ de la gestion de la responsabilité élargie aux producteurs concernant les déchets du bâtiment.

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Le Directeur



REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2025

Application agréée E-legalite.com

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 9 octobre 2025

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 3 octobre 2025 n° DL 09102025-ASS-01
Droits de vote correspondant :	64	
Droits de vote total : (y compris procurations)	74	
Pour :	74	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (46/90) : MM. AMADORI, BEHE, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUSSOURD, Mme FEISSEL-SIMON, MM. FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HILLMEYER, HOME, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHERT, SCHMIDT, SCHWAB, STADELMANN, STRIFFLER, TOME, WEISBECK, WEISS, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (35/90) : Mmes BACH, BAECHTEL, M. BERGDOLL, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, DUMEZ, ENGASSER, FREMIOT, Mme GERHART, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, ISSELE, IVAIN, Mme KEMPF, MM. KIMMICH, KLEINHOFER, LEHMES, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mme ROELLINGER, M. SCHILLINGER, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mmes SORET, SORNIN, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WILLEMANN

Absents (9/90) : M. BERBETT, Mmes EL HAJJAJI, GOETZ, MM. HATTENBERGER, PAUVERT, PULEDDA, Mme RITZ, M. SCHOENIG, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (6) : Mme BAECHTEL, MM. ISSELE, IVAIN, KLEINHOFER, PASQUIERS, Mme SORET

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, NAZON, PERRET, REISS, Mmes CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 9 de l'ordre du jour

Achat d'un terrain à MORSCHWILLER-LE-BAS en vue de la construction d'un bassin d'orage

Monsieur le Président expose :

Notre syndicat doit réaliser un bassin d'orage au droit du déversoir d'orage rue du Moulin à MORSCHWILLER-LE-BAS afin de limiter les déversements par temps de pluie au Steinbaechlein dans le cadre de l'opération de gestion dynamique des réseaux.

Ce bassin d'orage de 400 m³ sera un ouvrage béton rectangulaire d'une longueur de 20 mètres pour une largeur de 8 mètres, et d'une profondeur de 3 à 5,5 mètres. Il sera couvert par une dalle béton non circulaire.

Pour la construction de cet ouvrage, nous devons faire l'acquisition d'un terrain d'une surface d'environ 1 000 m². Cette zone à acquérir est située en zone Uep au PLU de MORSCHWILLER-LE-BAS et bénéficie d'un emplacement réservé pour la création d'un bassin de rétention.

Dans le cadre d'une acquisition amiable, le SIVOM a sollicité la Direction de l'Immobilier de l'Etat qui a estimé qu'un prix pour ce type de terrain compte-tenu de son classement urbanistique était situé dans une fourchette de 4 à 5 000 euros l'are.

Il a été convenu avec le propriétaire un prix global d'acquisition de 50 000 euros, dans l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

Le SIVOM pilote actuellement la réalisation des études géotechniques, visant à caractériser les conditions du sol et à définir les prescriptions techniques nécessaires à la conception et à la mise en œuvre du bassin.

Une servitude de passage et d'entretien des réseaux sera instituée, afin de permettre l'accès pour la réalisation des travaux d'installation, d'entretien ou de réparation de l'ouvrage.

Il est également convenu d'indemniser les pertes de récoltes du propriétaire pour la zone que nous occuperions lors des travaux. Cette indemnité sera calculée en fonction des éléments chiffrés transmis par la Chambre d'Agriculture et en fonction des surfaces occupées pendant les travaux.

Le calendrier prévisionnel de l'opération sera le suivant :

- juin à septembre 2025 – Études pédologiques et géotechniques préalables (un accès sur site est nécessaire),
- novembre - décembre 2025 – Signature de l'acte de vente et des conventions de servitude chez Me KLEIN à DANNEMARIE, notaire du propriétaire et dont le SIVOM assumera les frais,
- printemps 2026 - Lancement des consultations pour les travaux du bassin d'orage,
- mi 2026 à mi 2027 – Travaux du bassin d'orage,

- automne 2027 – Restitution des terrains et remise à niveau des terrains occupés pendant les travaux.

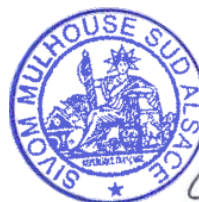
Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- prend acte de la nécessité de faire l'acquisition de ces terrains en vue de la construction d'un bassin d'orage,
- accepte de procéder à l'achat d'une parcelle de 10 ares environ pour le montant sus-indiqué,
- autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à l'achat dudit bien.

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Le Directeur



REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20251009-DL09102025A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 9 octobre 2025

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 3 octobre 2025 n° DL 09102025-ASS-02
Droits de vote correspondant :	64	
Droits de vote total : (y compris procurations)	74	
Pour :	74	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (46/90) : MM. AMADORI, BEHE, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUSSOURD, Mme FEISSEL-SIMON, MM. FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HILLMEYER, HOME, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHERT, SCHMIDT, SCHWAB, STADELMANN, STRIFFLER, TOME, WEISBECK, WEISS, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (35/90) : Mmes BACH, BAECHTEL, M. BERGDOLL, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, DUMEZ, ENGASSER, FREMIOT, Mme GERHART, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, ISSELE, IVAIN, Mme KEMPF, MM. KIMMICH, KLEINHOFFER, LEHMES, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mme ROELLINGER, M. SCHILLINGER, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mmes SORET, SORNIN, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WILLEMANN

Absents (9/90) : M. BERBETT, Mmes EL HAJJAJI, GOETZ, MM. HATTENBERGER, PAUVERT, PULEDDA, Mme RITZ, M. SCHOENIG, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (6) : Mme BAECHTEL, MM. ISSELE, IVAIN, KLEINHOFFER, PASQUIERS, Mme SORET

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, NAZON, PERRET, REISS, Mmes CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 10 de l'ordre du jour

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement année 2024

Monsieur le Président expose :

Conformément aux articles L.2224-1, L.2224-5 et D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il m'appartient de présenter, comme chaque année, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Cette compétence se décompose en plusieurs parties : la collecte et le transport des eaux usées et pluviales, l'épuration des eaux usées et l'assainissement non collectif.

Ce rapport synthétique se présente en 5 sections :

- le contexte (historique et missions),
- les moyens du SIVOM (les équipes, les moyens techniques, les résultats quantitatifs),
- la tarification de l'assainissement et les recettes de service (les redevances d'assainissement, les subventions d'équilibre),
- les indicateurs de performance,
- les projets pour l'année 2025.

Le rapport est complété par un ensemble d'annexes : extraits des délibérations sur les tarifs en assainissement pour l'année 2025, les factures d'eau type et la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Le SIVOM fixe la redevance d'assainissement collectif qui se compose d'une part fixe et d'une part variable. Quant au service public de l'assainissement non collectif, il trouve son équilibre financier dans la redevance correspondante due par les usagers.

Chaque collectivité sera destinataire d'un seul exemplaire du rapport synthétique ci-joint qui sera complété des rapports particuliers de nos exploitants des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement.

La loi n° 95101 du 02 février 1995 et son décret d'application n° 95635 du 06 mai 1995 prévoient que le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante soient mis à la disposition du public.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- prend acte et n'émet pas d'observation sur la gestion du service d'assainissement telle que décrite dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'année 2024.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE
le 17/10/2025

Application agréée E-legalite.com